1

Adhérez au 1<sup>er</sup> syndicat national de l'encadrement : cadres, techniciens, agents de maîtrise et assimilés.



2

Rejoignez un groupe motivé et constructif pour faire valoir vos intérêts collectifs.



3

Accédez à des moments privilégiés de partage d'expérience.



4

Formez-vous à l'exercice du dialogue social et disposez de stages et de tutoriels de développement personnel.



5

Appartenez à un réseau et soyez acteur de la vie sociale de votre entreprise ou de votre groupe.



6

Engagez-vous et proposez votre candidature aux élections professionnelles : Comité social et économique (CSE), membres Commission santé sécurité conditions de travail (CSSCT) et Représentants de proximité (RP).



7

Informez-vous grâce à nos supports de communication.



8

Profitez d'un service juridique qui répond à vos questions relatives au droit du travail.



9

**Bénéficiez** sous conditions de la prise en charge de vos frais d'avocat.



10

**Déduisez** 66 % de votre cotisation sous forme de crédit d'impôt.

